Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Halte à la répression contre la résistance non-violente en Cisjordanie !

La France doit intervenir !

Par Le Mouvement de la Paix
Mondialisation.ca, 03 février 2010
Communiqué du Mouvement de la Paix 3 février 2010

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Droits humains et État policier
Analyses: LA PALESTINE

La résistance populaire non-violente contre la colonisation, l'occupation et le mur est en train de prendre une grande importance dans toute la Cisjordanie et à Jérusalem-Est avec l'organisation de manifestations pacifiques soutenues par des militants israéliens et internationaux.

Les autorités israéliennes exercent une répression brutale contre les manifestants. Chaque semaine il y a des blessés et il y a eu plusieurs morts (dont 2 enfants dans le village de Ni'lin). Pour tenter d'endiguer cette résistance qui l'inquiète, Israël accentue la répression depuis l'été 2009. Des raids nocturnes sont effectués dans les villages pour terroriser la population. L'armée israélienne procède à de nombreuses arrestations. Récemment, ce sont les responsables des comités populaires qui sont visés. Abdallah Abu Rahma, coordinateur de la résistance du comité populaire de Bil'in a été arrêté à son domicile dans la nuit du 9 décembre et Mohammed Katib dans le nuit du 23 janvier. Le responsable du comité populaire de Nil'in a été lui aussi arrêté, ainsi que Jamal Juba, coordinateur de la campagne contre le mur. Ces arrestations (35 à Bil'in) sont effectuées en toute illégalité, en territoire palestinien, alors que ces personnes ne se sont livrées à aucune violence. Les membres de la délégation du Mouvement de la Paix peuvent témoigner au contraire que Abdallah Abu Rahma et Mohammed Katib payent de leur personne pour empêcher que des pierres soient jetés sur les soldats dans les manifestations à Bil'in.

Ces dernières semaines, des arrestations ont également eu lieu à Jérusalem-Est lors de manifestations contre la destruction des maisons et les tentatives de chasser la population arabe de la ville.

Amnesty International dans un communiqué s'est inquiétée de certaines arrestations, « craint que ce ne soient des prisonniers d'opinion » et que leur engagement dans la campagne contre le mur ne soit la véritable raison de leur incarcération. Ce communiqué précise que, dans ce cas, ils doivent être « libérés immédiatement et sans conditions »

Le Mouvement de la Paix avec le soutien de plus de 40 organisations a déjà rencontré le cabinet du Ministre des affaires étrangères cet été pour protester contre la répression. Une autre entrevue est prévue en février.

Nous protestons contre les arrestations arbitraires de ces jeunes, de ces militants qui ne font que défendre leur droit à vivre et travailler sur leur terre, et résister à

l’occupation israélienne par des méthodes pacifiques.

Ils doivent être libérés immédiatement.

La France doit protester contre ces atteintes aux droits humains et intervenir auprès du gouvernement israélien pour demander leur libération. Elle doit intervenir auprès de l’ONU pour qu’une pression soit exercée sur le gouvernement d’Israël sur la base du droit international. Elle doit intervenir notamment auprès de l’Union européenne pour la suspension de l’accord d’association avec Israël, conditionné au respect des droits de l’homme. Halte à la répression contre la résistance non-violente en Cisjordanie ! La France doit intervenir !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Le Mouvement de la Paix Saint-Ouen, le 3 février 2010

LE MOUVEMENT DE LA PAIX – MAISON DE LA PAIX 9, rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen Tel : 01 40 12 09 12 – Fax : 01 40 11 57 87 –

Site web : www.mvtpaix.org – mail : national@mvtpaix.org

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d’Education Populaire Contact : Nicole Bouexel : 06 70 57 91 23

La source originale de cet article est Communiqué du Mouvement de la Paix
Copyright © Le Mouvement de la Paix, Communiqué du Mouvement de la Paix, 2010

Articles Par : Le Mouvement de la Paix

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l’utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca